

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-U53-106
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 - MODIFICATION DE LA
GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE CA-717

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le *Règlement numéro 2025-U53-106 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 - Modification de la grille des usages et des normes de la zone Ca-717* a été adopté par le conseil de la Ville le 17 juin 2025 et **est entré en vigueur le 22 septembre 2025**.

Un certificat de conformité a été émis le 22 septembre 2025 à la suite de l'approbation de ce règlement par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de ce règlement vise essentiellement à :

- à modifier les dispositions particulières et normes applicables aux catégories d'usages « habitation en commun (h4) » et « commerce d'hébergement (c13) » à la grille des usages et des normes Ca-717.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du Juin 2025 – Ville) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 24 septembre 2025

Anny Després, greffière adjointe